

Le très honorable M. GRAHAM: Il y a quelque 25 ans, je parlais assez bien le français, mais mon français, comme ma sténographie, m'a laissé; je suis tombé dans une ignorance tellement stupide à cet égard et je me mis à faire tellement de fautes que j'eus honte de le parler, considérant l'éloquence de mes amis.

Une pensée m'est venue à l'esprit, dont nous pouvons tirer quelque réconfort. J'ai lu quelque part que le marasme est causé au Canada par l'impéritie du Gouvernement, ou par une cause analogue. Mais nous convenons tous, maintenant, que le marasme est universel, et qu'il n'est pas aussi complet au Canada qu'ailleurs. Je crois que le gouvernement précédent a droit à des éloges plutôt qu'à des reproches pour avoir empêché que l'état économique du Canada ne devienne aussi grave que dans certains autres pays.

Un mot au sujet des agissements du premier ministre, mot inspiré plus par l'amitié que par l'animosité. Le premier ministre ne peut continuer à administrer plusieurs ministères sans se nuire à lui-même. Je parle en connaissance de cause, puisque j'ai passé par là, pendant nombre d'années. Sa santé, pour robuste qu'elle soit, cèdera sous le fardeau du travail. Bien qu'il ne soit pas à propos peut-être, comme il l'a dit, qu'il se décharge maintenant d'une partie de la besogne, en ma qualité d'ami personnel et d'homme qui a déjà tenté de faire le travail de trois ou quatre hommes, je le préviens qu'il ne peut entreprendre une trop lourde tâche tout en espérant de conserver sa santé et sa force.

Je ne vois pas autant d'indications précises que mon très honorable ami d'Ottawa (sir George E. Foster) dans le discours du trône. On y mentionne divers sujets, mais sans donner beaucoup d'éclaircissements. On nous dit que le Gouvernement va faire telle et telle chose, mais on ne nous révèle aucunement comment il accomplira ces choses. Je partage l'avis exprimé par le très honorable représentant d'Ottawa, que j'entends toujours avec plaisir, à l'effet que le Parlement a le devoir de se mettre à l'examen des détails s'il veut que ses labours produisent un résultat quelconque.

Le discours du trône est pareil à tous ceux qui l'ont précédé. Mon très honorable ami d'Ottawa a collaboré à la préparation de certains; mon honorable voisin (l'honorable M. Dandurand) a contribué à l'élaboration d'autres et je me suis rendu coupable de la même chose. Nous savons donc exactement comment se préparent les discours du trône. Je vais jusqu'à dire que celui dont nous nous occupons n'est ni meilleur ni pire que ses devanciers. Comme toujours, il en dit trop, ou bien pas assez. C'est-à-dire qu'il renferme

L'hon. M. BOURQUE.

tant de mots qu'il nous est difficile de trouver exactement ce que nous voulons savoir. Cela ne lui est pas particulier. Je sais comme il est difficile de rédiger un discours du trône, puisque tant de ministres veulent obtenir des avantages quand on le prépare. Je mets le discours actuel sur le même niveau que ceux auxquels j'ai collaboré.

On n'a rien dit, au cours du débat, au sujet de la Commission du tarif, bien qu'il en soit question dans le discours du trône. J'ai eu l'honneur d'organiser la Commission du tarif, et il me fait plaisir de constater que le Gouvernement s'est repenti si vite de l'avoir abolie. Tout ministre sait comme il est inutile d'essayer d'accorder l'attention voulue aux requêtes ou aux récriminations des députations ou des hommes d'affaires. Aucun ministre ne peut consacrer des heures entre les gens qui viennent demander un abaissement ou un relèvement des droits de douane. Aucun n'en a le temps. En outre, un ministre a d'autres soucis en tête. Mes honorables collègues savent bien que la députation venue ici, il y a quelques semaines, n'a pu se faire entendre. Il faut parfois plusieurs jours pour exposer les données, relatives à certaines industries, qu'il a fallu des mois pour recueillir. La théorie qui est à la base de l'établissement d'une commission du tarif est tout à fait recommandable et la mise en pratique de ce principe ne l'est pas moins. Je ne blâme pas le premier ministre d'avoir aboli l'ancienne Commission du tarif, s'il le désirait, et je le félicite d'en créer si vite une autre. Ce ne sera pas la même, mais cela m'importe assez peu. En tout cas, le public, les hommes d'affaires surtout, exigent un organisme quelconque où ils se présenteront, eux-mêmes ou leurs avocats, et où quelqu'un s'occupera d'examiner leurs requêtes.

Quand nous avons organisé la Commission du tarif, nous faisons un essai. Je me suis rendu à Washington pour étudier le fonctionnement de la commission américaine. A ce sujet, qu'il me soit permis de donner un avertissement. Il est peut-être sage d'établir la Commission du tarif au moyen d'une loi et d'en définir les pouvoirs dans cette loi; mais je préviens le Gouvernement qu'il devra faire attention aux pouvoirs qu'il accordera à la commission. Le peuple canadien ne supporterait pas qu'on donne à une commission, qui ne serait pas responsable envers lui, le pouvoir de déterminer les droits de douane. C'est un privilège qui appartient au peuple. Par conséquent, on devra examiner de près quels pouvoirs aura la commission, si on décide de conférer ces pouvoirs au moyen d'une loi. J'affirme, sans crainte de contradiction, que la commission américaine du tarif n'agit